

Convocation envoyée le	26.06.13
Nombre de conseillers en exercice	20
Nombre de présents	13
Nombre de votants	15

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2013

Publication : 05/07/2013

L'An Deux Mille Treize, le Onze Juillet à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Andreault, Avry, Baroni, Baudard de Fontaine, Cocheteux, Couturier, Freslon, Laubion, Lelièvre, Mazeret-Magot, Naslain-Kaczmarek, Piraudeau et Plat.

Absents ayant donné procuration : Mme Derieppe à Mme Laubion et M. Somoreau à M. Freslon.

Absents : MM. Bourillon, Canard, De Kerros, Lapouge et Nègre.

En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désignée en tant que secrétaire de séance : Madame Ariane BARONI.

Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération Tourangelle 2013 - Avis

Monsieur le Maire rappelle que le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'Agglomération Tourangelle a pour objectif de définir les principes d'organisation du transport des personnes et des biens, de circulation, de stationnement sur le périmètre des transports urbains.

C'est un document d'orientation et de programmation établi à court et moyen terme (5 à 10 ans), définissant la stratégie de l'agglomération en matière de mobilités.

Le comité syndical du SITCAT a décidé, par délibération en date du 25 mars 2010, d'engager l'évaluation du PDU de l'Agglomération Tourangelle adopté en juin 2003.

Par délibération en date du 29 juin 2011, le comité syndical du SITCAT a approuvé le bilan et le lancement de la révision du PDU.

Le développement économique et démographique de l'agglomération tourangelle se traduit par un étalement urbain de plus en plus marqué et une demande croissante de mobilité. Par ailleurs, les enjeux environnementaux et énergétiques, tout comme la perspective de la mise en service du tramway en septembre 2013, renforcent les attentes et les besoins des Tourangeaux en matière de transport.



Le bilan du PDU 2003 et le diagnostic établi pour le PDU 2013 ont permis de dégager les principaux enjeux auxquels le PDU doit répondre :

- Protéger l'environnement et la santé,
- Donner la priorité aux modes doux,
- Poursuivre le développement des transports en commun et de l'intermodalité,
- Mieux partager la voirie,
- Maîtriser l'urbanisation périphérique,
- Garantir la cohésion sociale et prendre en compte les évolutions de la société,
- Construire une stratégie d'évaluation en continu et garantir la cohérence des politiques publiques.

L'ambition centrale consiste, conformément aux orientations du SRCAE (Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie), à diminuer la part modale de la voiture (de 55% à 47%) et à reporter une partie des déplacements automobiles sur les autres modes, notamment le vélo et les transports en commun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés avec 13 voix pour et 2 voix contre (M. Baudard de Fontaine et Mme Mazeret-Magot) :

- 1) **EMET** un avis favorable au Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération Tourangelle 2013, proposé par le SITCAT.

 Pour extrait conforme, le 04 Juillet 2013
Le Maire,

Bernard PLAT

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans